

Étaient présents en Mairie de Cognin-les-Gorges à 20 h 00 :

Présents : Mmes BOREL, LAUDE, SIMOENS, AGERON, MUZARD. MM. GLENAT, FERROUILLAT, DE GAUDENZI, BAYLE, MATRAIRE, REYNAUD-DULAURIER, MELGAREJO, MOURRE.
Excusé : JL DURAND

1/ Impôts locaux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, reconduit à l'unanimité les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2011 :

- taxe d'habitation : 11,63 %,
- taxe foncière (bâti) : 20,15 %,
- taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

2/ Subventions

Le Conseil Municipal vote les budgets de la manière suivante :

- Budget communal équilibré :
 - en fonctionnement à 572 442,48 €,
 - en investissement à 376 891,76 €.
- Budget du CCAS équilibré :
 - en fonctionnement à 3 515,17 €.

3/ SCOT

Le Conseil Municipal prend connaissance des différentes cartes communales et décide de s'adjoindre les services de l'Urbaniste Sylvie Vallet pour les finaliser avant la décision finale du 21 avril.

4/ Travaux

Maison Carral : une convention devra être signée avec le Foyer Rural pour la mise à disposition du rez-de-chaussée.

Garage communal : le Conseil Municipal charge M. le Maire de contacter l'Architecte Claude Bernard en lui demandant de modifier l'avancée de toit et en prévoyant des chéneaux traditionnels.

Clôture du terrain communal : Le Conseil Municipal décide de clore ce terrain par la pose de panneaux Nylofor 3D gris d'une hauteur de 1,73 m sur poteaux Bekafix par l'entreprise Toutenvert.